

LISTE DES DELIBERATIONS PRISES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MERCREDI 27 MAI 2026 A 20 H 30

L'an deux mil vingt six, le vingt sept mai, le Conseil Municipal de la Commune de Fouras, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Florence CHARTIER LOMAN.

Florence CHARTIER LOMAN	Philippe FAGOT	Annick MICHAUD (pouvoir S HERROU)
Dimitri POURSINE	Catherine ROGE (pouvoir A GALY-RAMOUNOT)	Stéphane BERTHET
Dominique AMBERT	Eric SIMONIN	Annick GALY-RAMOUNOT
Marcelle LYONNET (pouvoir D GIRAULT)	Roger ROBERT (pouvoir S BERTHET)	Danielle BRIDIER
Patrice CORNIERE	Dominique GIRAULT	Catherine VERET
Daniel COIRIER (pouvoir S MARCILLY)	Dany CHAPLET	Didier CORNILLET
Sylvie MARCILLY	Didier MARZIN	Chrystèle ALLEAU
Stéphanie HERROU	Sébastien LECOQ	Sébastien PELTIER (pouvoir F CHARTIER LOMAN)
Sandrine GARNIER	Madeleine KIM TOURNEUR	Adrien KRISMER

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur Philippe FAGOT ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le quorum qui s'est établi à 14 présents est atteint avec 21 élus présents.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 27 avril 2026 est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil Municipal a :

01 – Octroyé la protection fonctionnelle à Monsieur Daniel COIRIER, ancien maire, dans l'affaire qui oppose la commune de Fouras au groupe SAPESO.

02 – Approuvé la convention 2026 de prise en charge des chiens en divagation avec l'Association de Secours et de Protection des Animaux de Châtelailon (ASPAC).

03 – Approuvé la demande de renouvellement de classement de la commune de Fouras en « station classée de tourisme ».

04 – Apporté une précision sur la délégation du conseil municipal au maire pour ester en justice au nom de la commune.

05 - Approuvé le renouvellement de l'adhésion de la commune de Fouras au réseau Francophone des Villes Amies des Aînés.

06 - Approuvé la constitution d'une servitude de passage véhicule au profit de la parcelle AE 865.

Fouras le 28 mai 2026

Le Maire, Florence CHARTIER LOMAN

